

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
26.04.2024
Date d'affichage
26.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 mai à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme BOSSE Stéphanie, M.
VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme
DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M.
SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. CLERENTIN Raphaël, qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, excusée

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2024.055

Objet de la délibération

**APPROBATION DE LA CONVENTION À CONCLURE AVEC
L'ASSOCIATION HAUT-GIFFRE TOURISME POUR LA MISE À
DISPOSITION D'ANIMATEURS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Considérant que l'association Haut-Giffre Tourisme est chargée de la gestion et de la promotion touristique sur le territoire des communes qu'elle recouvre, et est, à ce titre, chargée de la gestion de l'office de tourisme intercommunal de Châtillon-sur-Cluses, Morillon, la Rivière-Enverse, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix ;

Considérant que, dans le cadre de ses missions, l'association intervient également dans la vie locale et est ainsi très régulièrement en lien avec les associations du territoire dans le cadre de l'organisation des événements locaux ;

Considérant que, à l'écoute des besoins des associations de la commune et soucieux de leur fournir les moyens nécessaires pour dynamiser la vie locale, les élus de Morillon ont envisagé le recrutement d'un animateur chargé de coordonner les actions des associations et de soutenir les bénévoles dans l'organisation des événements locaux ;

Considérant que l'association Haut-Giffre Tourisme comprenant, dans ses effectifs, des animateurs à même de remplir ces missions, la commune de Morillon et Haut-Giffre Tourisme se sont entendues sur le sujet ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de conclure avec l'association Haut-Giffre Tourisme une convention de prestation de services qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Haut-Giffre Tourisme assure une prestation de services commandée par la commune de Morillon consistant en la fourniture d'un certain nombre d'heures des animateurs recrutés par l'association au profit des associations et de l'évènementiel local, en contrepartie d'une rémunération fixée ;

Considérant que la convention prévoit une rémunération versée par la commune de 13 500 € par année, en contrepartie de la fourniture de 500 heures par année, ainsi que les conditions dans lesquelles les parties à la convention font le point, chaque année, sur cette prestation ;

Aussi,

Vu le projet de convention présentée en annexe ;

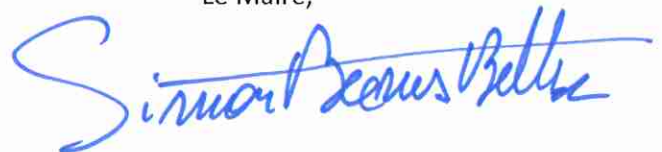
Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » du 18 janvier 2024 et du 29 février 2024, puis sollicitée par courriel sur le projet de contrat le 29 avril 2024 ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le recours à une prestation de service avec l'association Haut-Giffre Tourisme pour la mise à disposition d'animateurs pour les besoins des associations et de l'évènementiel local ;
- **APPROUVE** le projet de convention de prestation de services tel que présenté en annexe ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches ou à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.